



VOTRE INFORMATION MENSUELLE DEVIENT « LA LETTRE AUX LOCATAIRES ».

A compter de ce mois, votre lettre mensuelle d'information se transforme et devient « La Lettre aux locataires ».

Je l'ai voulue plus dynamique tout en continuant à vous apporter des informations utiles sur la vie dans votre logement, vos relations avec l'Office et plus généralement sur l'actualité de Seine-Saint-Denis habitat.

Ce mois-ci, nous revenons sur notre combat pour obtenir de l'ANRU les moyens nécessaires afin de mener à bien le renouvellement urbain. Vous retrouverez également des informations pratiques sur l'entretien et les travaux dans votre logement.

Bonne lecture.

Stéphane Troussel
Président de Seine-Saint-Denis habitat

la lettre aux locataires

#ACTUALITÉ



La Seine-Saint-Denis veut les moyens financiers pour réussir la rénovation urbaine

L'Office est engagé avec les collectivités locales dans 15 projets dans le cadre du Nouveau Plan National de Renouvellement Urbain (NPNRU). Piloté par l'Agence Nationale pour le Renouvellement Urbain (ANRU) pour le compte de l'Etat, il a pour objectif de repenser le fonctionnement urbain des quartiers concernés. Il représente pour l'Office un investissement considérable estimé à 596 millions d'euros jusqu'en 2027.

Malgré notre volonté de réussir et l'urgence à transformer la vie dans les quartiers, le financement du NPNRU n'est toujours pas assuré pour deux raisons principales :

- L'instauration en 2018 de la Réduction de Loyer de Solidarité (RLS) pour compenser la baisse des APL perçues par les locataires qui réduit dès cette année nos capacités d'investissement ;
- Le désengagement de l'ANRU contraignant les organismes Hlm à augmenter de 55% à 74% leur participation financière à chaque projet.

Il manque ainsi 152 millions d'euros à Seine-Saint-Denis habitat pour assurer le financement du NPNRU.

Seine-Saint-Denis habitat demande à l'ANRU un financement exceptionnel des projets pour notre département. À territoire exceptionnel, financements exceptionnels. C'est une nécessité pour réussir la rénovation urbaine en Seine-Saint-Denis et transformer le quotidien de nombreux locataires.

REPÈRES SUR LE NPNRU :

- 15 quartiers
- 1768 démolitions
- 1813 reconstructions
- 4149 réhabilitations
- 5312 résidentialisations
- 596 millions d'euros d'investissement



REJOIGNEZ-NOUS SUR FACEBOOK

Conseils pratiques, événements et réunions publiques, informations sur vos cités, avancées des travaux, etc. Rejoignez-nous sur notre page @SeineSaintDeniseHabitat

Le chiffre
DU MOIS

11,7 MILLIONS D'EUROS

C'est le coût de l'application de la loi de finances pour l'Office en 2018, dont 6 millions d'euros de Réduction de Loyer de Solidarité, ayant pour conséquence de mettre en danger nos capacités à construire, entretenir et rénover les logements.

DOSSIER : UNE ENVIE DE BRICOLER AU PRINTEMPS ?

#ENPRATIQUE

Réparations locatives : comment entretenir son logement ?

Avec le Printemps et le retour des beaux jours, nous avons parfois envie d'entreprendre de petits travaux dans notre logement. Nous revenons ainsi sur l'entretien et les réparations dont vous avez la charge, ainsi que les précautions à prendre en cas de travaux.



Les réparations locatives sont les travaux d'entretien courant et de petites réparations que vous devez effectuer pour maintenir votre logement en bon état de fonctionnement et prévenir les dégradations.

Entretien de la robinetterie : les dégâts des eaux coûtent cher et peuvent souvent être évités en entretenant régulièrement les équipements. C'est pourquoi, l'Office a mis en place un contrat de robinetterie. Il vous permet de faire appel à un prestataire pour entretenir et réparer vos équipements.

Du sol au plafond : les sols, murs et plafonds nécessitent un entretien régulier. Il vous appartient d'effectuer les petites réparations et autres reprises de dégradations : faïences murales, trous dans les murs, papiers peints déchirés ou crayonnés, sols brûlés, tachés, poinçonnés par les pieds de meuble...

Ventilation du logement : une bonne aération de votre logement est nécessaire pour garder un logement sain. L'humidité peut causer l'apparition de moisissures et dégrader vos murs, peintures et papiers peints. Pour l'éviter, nettoyez régulièrement les bouches d'aération et ouvrez les fenêtres au moins 15 minutes par jour.

Tous ces travaux d'entretien sont essentiels pour votre confort quotidien mais également pour éviter que la remise en état ne vous soit facturée lorsque vous quitterez votre logement.



Pour en savoir plus, consultez notre **Guide de l'entretien et des réparations locatives** sur seinesaintdenishabitat.fr ou à retirer en Agence et Point d'accueil.



Précautions à prendre avec l'amiante

Certains matériaux de votre logement sont susceptibles de contenir de l'amiante. À l'état solide, il n'occasionne pas de danger en soi. Seule l'inhalation de poussières d'amiante est dangereuse.

Un Diagnostic Amiante Parties Privatives (DAPP) qui concerne votre logement a été réalisé au moment de votre entrée. S'il y a de l'amiante dans certains matériaux de votre logement (colles de carrelage, enduits ou peintures, colles ou joints, revêtements de sols en dalles), il vous est recommandé de ne pas faire de travaux (poncer, percer, arracher...) qui pourraient le détériorer.

Dans le cas où vous souhaiteriez entreprendre des travaux, **contactez préalablement votre agence.**

Pour en savoir plus, consultez notre guide *Tout ce qu'il faut savoir sur l'amiante* sur seinesaintdenishabitat.fr

#DANSNOSQUARTIERS



Besoin de conseils ou d'outils pour bricoler ?

Seine-Saint-Denis habitat appuie les associations et les initiatives des locataires pour apporter aide et conseils aux bricoleurs en herbe. Nous soutenons ainsi les ateliers et l'outilthèque des Compagnons bâtisseurs à Bobigny et La Courneuve. Et nous proposons, avec l'association Franciade, des ateliers bricolage aux locataires de Stains.

Programme des ateliers sur notre page facebook

facebook.com/SeineSaintDenisHabitat

Seine-Saint-Denis
habitat